

ACTION URGENTE

MACÉDOINE. FERMETURE DU TRISTEMENT CÉLÈBRE CENTRE D'ACCUEIL « GAZI BABA ».

Le Centre d'accueil pour les étrangers « Gazi Baba » a été fermé. Cela met fin à la détention de centaines de réfugiés et de migrants dans des conditions inhumaines et dégradantes. Les derniers détenus ont été libérés le 24 juillet.

Le 18 juillet, le ministère macédonien de l'Intérieur a informé les médias que le processus de remise en liberté de petits groupes de demandeurs d'asile, de réfugiés et de migrants détenus au Centre d'accueil pour les étrangers « Gazi Baba » avait été amorcé. La plupart de ceux qui souhaitaient solliciter l'asile ont été transférés vers le centre d'accueil pour demandeurs d'asile, mais il semble que la majorité d'entre eux en soient partis peu après.

Afin que les détenus puissent être libérés, le ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le bureau du procureur, a ordonné le traitement accéléré des affaires dans lesquelles des réfugiés ou des migrants devaient comparaître en tant que témoins dans les procédures engagées contre leurs passeurs.

La décision du ministère de l'Intérieur de libérer toutes les personnes détenues à « Gazi Baba » est en grande partie le résultat de la pression internationale, et notamment des lettres des membres et des militants d'Amnesty International, ainsi que des critiques formulées par d'autres organisations locales et internationales, telles que le Comité des Nations unies contre la torture.

Le ministère de l'Intérieur n'a pas encore répondu à la demande d'informations complémentaires d'Amnesty International, mais d'après les informations fournies par d'autres organisations, « Gazi Baba » sera apparemment rénové pour devenir un centre ouvert pour les demandeurs d'asile et réfugiés vulnérables, notamment les familles et les mineurs non accompagnés. Le ministère prévoit également d'ouvrir un centre de détention temporaire pour les réfugiés et les migrants suspectés d'infractions ou de délits (ceux se trouvant dans le pays en situation irrégulière par exemple), en attendant qu'un nouveau centre respectant les normes internationales soit construit.

Cela ne signifie pas que les réfugiés et les migrants ne seront plus détenus. Par ailleurs, aucun changement n'a été apporté à la loi permettant la détention de réfugiés et de migrants en tant que témoins. Nous continuerons de surveiller cette situation.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette action. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 46/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR65/1083/2015/fr/>

Noms : réfugiés, demandeurs d'asile et migrants du Centre d'accueil pour les étrangers
Hommes et femmes

Informations complémentaires sur l'AU 46/15 EUR 65/2166/2015 27 juillet 2015

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

